



Conseil Communautaire du 12 juillet 2023

Délibération n°2023-84

Thème : Tourisme

Objet : Maison de la Géologie et du Géoparc - avenant à la convention de partenariat avec le Centre Briançonnais de Géologie Alpine relatif à la modification des périodes d'ouverture

Pôle : Compétitivité et Attractivité

**Thème :
Tourisme**

**Objet :
Maison de la Géologie
et du Géoparc -
avenant à la
convention de
partenariat avec le
Centre Briançonnais de
Géologie Alpine relatif
à la modification des
périodes d'ouverture**

**Pôle :
Compétitivité et
Attractivité**

Nombre de conseillers

En exercice : 36

Présents : 21

Nombre de pouvoirs :

10

Le 12 juillet 2023 à 18 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 5 juillet 2023 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de Monsieur le Président, M. Arnaud MURGIA.

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Catherine VALDENNAIRE, Eric PEYTHIEU, Claire BARNÉOUD, Richard NUSSBAUM, Christian JULLIEN, Jean-Marc CHIAPPONI, Elisa FAURE, Patrick MICHEL, Thomas SCHWARZ, Jean-Franck VIOUJAS, Jean-Pierre PIC, Jean-Marie REY, Muriel PAYAN, Claudine CHRETIEN, Vincent FAUBERT, Catherine BLANCHARD, Marine MICHEL, Emeric SALLE, Gilles PERLI, Olivier FONS.

Étaient représentés :

Emilie DESMOULINS-GENOUX ayant donné pouvoir à Elisa FAURE
Annie ASTIER-CONVERSEY ayant donné pouvoir à Marine MICHEL
André MARTIN ayant donné pouvoir à Richard NUSSBAUM
Michèle SKRIPNIKOFF ayant donné pouvoir à Claire BARNÉOUD
Maryse XAUSA FRANÇOIS ayant donné pouvoir à Catherine VALDENNAIRE
Guy HERMITTE ayant donné pouvoir à Arnaud MURGIA
Pierre LEROY ayant donné pouvoir à Claudine CHRETIEN
Corinne CHANFRAY ayant donné pouvoir à Jean-Marie REY
Nicolas GALLIANO ayant donné pouvoir à Catherine BLANCHARD
Thierry AIMARD ayant donné pouvoir à Vincent FAUBERT

Absents :

Gabriel LEON, Sébastien FINE, Jean-Pierre MASSON, Patricia ARNAUD.

Secrétaire de séance :

Marine MICHEL

Rapporteur : Eric PEYTHIEU

Monsieur le Vice-Président ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

- VU** la délibération afférente à la convention de partenariat entre la Communauté de Communes du Briançonnais et le Centre Briançonnais de Géologie Alpine ;
- VU** la convention signée le 30 Aout 2013 ;
- VU** la délibération n°2022-23 du Conseil Communautaire du 15 février 2022 pour prolonger la convention jusqu'au 9 mars 2023 ;
- VU** la délibération n°2023-29 du Conseil Communautaire du 7 mars 2023 pour prolonger la convention jusqu'au 9 mars 2024 ;
- VU** l'avis favorable du Bureau Exécutif du 29 juin 2023 ;
- VU** l'avis favorable de la commission Compétitivité et Attractivité du 4 juillet 2023 ;
- CONSIDÉRANT** que le Centre Briançonnais de la Géologie Alpine a exprimé le besoin de modifier les périodes d'ouverture de l'espace muséographique de la Maison de la Géologie et du Géoparc pour en assurer l'animation ;
- CONSIDÉRANT** le projet d'avenant ci-joint annexé ;

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Approuve le projet d'avenant à la convention de partenariat avec le Centre Briançonnais de Géologie Alpine relatif à la modification des périodes d'ouverture ;
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits

Pour copie conforme
Le Président,


Arnaud MURGIA
Par délégation,
Bénédicte CLAYTON
Directrice Générale des Services



21 JUL. 2023

Date de publication :

Date de Transmission en Préfecture :

21 JUL. 2023

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.



**Maison de la Géologie et du Géoparc
Convention de partenariat entre le Communauté de Communes
du Briançonnais et le Centre Briançonnais de Géologie Alpine**

Avenant de modification des périodes d'ouverture

ENTRE :

Le Pouvoir adjudicateur : Communauté de Communes du Briançonnais dont le siège est sis Immeuble des Cordeliers, 1 rue Aspirant Jan à Briançon (05100)

ET :

L'Association Centre Briançonnais de Géologie Alpine dont le siège est sis au 35 rue Pasteur à Briançon (05100)

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

A - Objet de l'avenant

Modification de l'article 4ème : Missions : après l'ouverture de la Maison de la Géologie : le paragraphe « Les plages et périodes d'ouverture seront ajustées chaque année par le Comité de pilotage, avec au minimum 6 jours par semaine en période estivale – période de vacances scolaire d'été – et 2 jours par semaine dont un en week-end en dehors de cette période, l'objectif étant de tendre vers une ouverture 7j/semaine en période estivale. Une fermeture de 2 semaines pourra être observée en dehors de la période estivale. »

est remplacé par « Les plages et périodes d'ouverture seront ajustées chaque année par le Comité de pilotage avec au minimum d'ouverture : les mercredi après-midi pendant les petites vacances scolaires (Toussaint, Noël, Février et Pâques) ; les après-midi, du lundi au vendredi en période estivale (6 semaines) »

B – Autres clauses de la convention

Toutes les autres clauses de la convention initiale demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

C - Signatures

A Briançon, le

L'Association CBGA
Signature précédée de la mention
« Lu et Approuvé »

Le représentant légal du pouvoir adjudicateur
Le Président

Raymond CIRIO

Arnaud MURGIA